



Remboursement provision sur facture

Par **Geyser86**, le **07/03/2012** à **15:03**

Bonjour,

Nous avons quitté notre appartement l'année dernière. L'état des lieux a été effectué le 08 Mars 2011.

Lors de cet état des lieux, le représentant du service gestion de l'agence immobilière nous a retenue sur la caution une provision sur facture pour "entretien du corps de chauffe" d'un montant de 145.00 €.

Nous n'avons toujours pas récupéré de facture, ni le surplus de cette provision.

Après nous être renseignés à plusieurs reprises :
en date du 14 janvier 2012, de nouveaux locataires étaient présents dans l'appartement, nous avons donc pensé qu'un professionnel était passé pour l'entretien du corps de chauffe.
après réponse du représentant du service gestion le 25 janvier 2012, ce n'était toujours pas le cas. Il avait oublié...

Nous savons pertinemment que nous devons faire passer un professionnel et que dans le cas contraire, cela serait fait par le gestionnaire.

Cependant, nous allons désormais payé un détartrage qui a pu être causé par les nouveaux locataires.

Merci de m'indiquer des articles de lois pouvant nous aider à être remboursés et dans les meilleurs délais.

Cordialement,

A.V.